

« Maintien et actualisation des compétences SST »

Formation Qualifiante

INFORMATIONS PRATIQUES :

Public visé: Tout public.

Durée: 7 heures. Soit 1 jour pour un groupe de 4 à 10 personnes maximum.

Délivré : Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. A recycler tous les 2 ans.

Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.

Pré-requis: Être titulaire du certificat SST

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Cette formation a pour but de :

- maintenir les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale grâce à une mise à jour des compétences du SST en matière de prise en charge de la victime en fonction des nouvelles dispositions de l'INRS.
- d'être capable d'expliquer le mécanisme d'apparition du dommage (Plan d'actions de Prévention)
- la mise à jour des compétences du SST en tant qu'acteur de prévention

CONTENU DE LA FORMATION :

1. Vérifier la connaissance du cadre juridique de son intervention en tant que SST
2. Réaliser une protection adaptée.
3. Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
4. Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours au sein de l'entreprise
5. Secourir les victimes de manière adaptée.
6. Vérifier la connaissance du SST concernant son rôle dans l'organisation de la prévention de l'entreprise, notamment
7. Contribuer à la mise en œuvre des actions de prévention
8. Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de prévention de



Méthodes et moyens pédagogiques : 

Vidéo projection,
Ordinateur portable, Plan d'intervention SST magnétique, Mallette de maquillage pour simulation, films simulation accident, Mannequins, Support de cours, référentiel INRS, .
Alternance de différentes méthodes:
Expositive, démonstrative, participative, active
Phase d'apprentissage des gestes par des mises en situation collective

Intervenant
Formateur professionnel, certifié par l'INRS

l'entreprise, de la ou des situation(s) de travail dangereuse(s) repérée(s)

Suivi et évaluation des SST

- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.
- Evaluations formatives tout au long de la formation par des mises en situation
- Evaluation certificative lors de cas concrets: prise en charge d'une victime lors d'une simulation d'une situation d'accident de travail, connaissance des principes de prévention (Feuille certificative INRS)
- Feuille d'émargement, attestation de fin de formation, carte SST (après évaluation favorable du formateur) et évaluation à chaud de la formation.

« **Maintien et actualisation des compétences SST** »

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Accessibilité aux personnes handicapés :

Accessibilité aux personnes handicapés reconnu apte médicalement.
Conditions d'accueil conforme aux normes d'accessibilité des publics en situation de handicap.

Conditions tarifaires :

Se référer à l'offre de prix envoyée avec le programme

Modalités d'accès :

Dès réception du bulletin d'inscription et du devis signé.

Délais d'accès :

En INTRA : 16 jours pour les formations PRAP et SST (nécessitant une déclaration sur FORPREV)
En INTER : Suivant le calendrier Inter-entreprise (voir site internet).

Équipement de protection individuelle à apporter :

Se référer à la convocation de formation.

Intervenants :

Formateur avec un Certificat de formateur de Sauveteurs Secouristes du Travail en cours de validité.

Modalités de validation des acquis

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives.

Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Nous vous informons que vous pouvez être pris en photo par votre formateur pendant la session. Conformément aux règles relatives au droit à l'image, elle ne sera pas diffusée et servira exclusivement à l'édition de votre carte.

COMPETENCES ET DEBOUCHES

Compétences Visées / Attestées

- Prévenir les risques,
- Protéger en cas d'accident,
- Examiner,
- Alerter,
- Secourir,
- Informer.

Certifications

Délivrance d'un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail provisoire si le candidat est reconnu apte par le formateur (valable 2 ans). Ce certificat donne l'équivalence à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau1 » (PSC1) du Ministère de l'Intérieur.

Crée le 06/01/20-actualisé le 11/01/21

FOR'EXPERT - Tél : 04.67.66.44.78 – contact@forexpert-formation.com

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z –

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 84 03139 84 auprès du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur »

